

# FICHE POINT INSPECTION C04

## CONTENU ET FORMAT DES PP DÉLIVRÉS OU MIS EN CIRCULATION

### Référence réglementaire

Règlement (UE) 2016/2031 du 26 octobre 2016 : article 83 + annexe VII et règlement (UE) 2017/2313

### Exigence

Il faut délivrer et / ou faire circuler des PP avec le contenu et le format conformes aux règlements européens.

### Ce qui est contrôlé

- Les mentions obligatoires sur les PP délivrés et/ou mis en circulation sont présentes et clairement lisibles.
- Le format du PP délivré et/ou mis en circulation est correct.

### Ce qui est attendu

Non-conformités constatées	Actions correctives
Mention présentes mais erreurs d'orthographe	Orthographier correctement les mentions obligatoires
Oubli de lettres A,B,C ou D	Bien mettre toutes les lettres manquantes citées dans le rapport d'inspection sur le PP
Erreur de numéro d'enregistrement en lettre B	Inscrire le bon numéro d'enregistrement en lettre B
Inscription d'éléments étrangers autres que ceux réglementaires ( quantités, contenant, litrage...)	Enlever toutes les informations non réglementaires citées dans le rapport d'inspection
Absence de mentions obligatoires	S'assurer d'inscrire toutes les mentions obligatoires manquantes citées dans le rapport d'inspection
Absence de drapeau européen	Ajouter le drapeau européen
Absence de la mention Plant Passport	Ajouter la mention Plant Passport
Erreur de mention de pays après la lettre D	S'assurer d'inscrire le bon code du pays de production après la lettre D en particulier en cas de remplacement de passeport phytosanitaire

Non-conformités constatées	Actions correctives
<b>Erreur de mention de nom botanique</b>	S'assurer d'inscrire le bon nom botanique correspondant au végétal concerné par l'apposition du PP
<b>PP mal séparé des autres informations du support</b>	Séparer distinctement le PP des autres informations
<b>Utilisation de l'ancien format PPE sur les documents commerciaux</b>	Retirer l'ancien format PPE sur tous les documents commerciaux, de livraison ou autres
<b>Utilisation de PP-ZP pour des végétaux non-sensibles à l'OQZP concerné</b>	Utiliser un PP standard
<b>Non inscription de numéro d'enregistrement de l'établissement initial en mention D lors de la délivrance d'un remplacement de PP-ZP</b>	Indiquer le numéro d'enregistrement de l'établissement initial après le code du pays en mention D
<b>PP illisible</b>	Apposer un PP lisible
<b>Format non conforme à la réglementation du passeport phytosanitaire standard</b>	<p>Créer un passeport phytosanitaire, tel que décrit à l'annexe VII du règlement (UE) 2016/2031, comme une étiquette de forme rectangulaire ou carrée</p> <p>Mettre la mention « Passeport phytosanitaire/Plant passport » ou « Plant passport » dans le coin supérieur droit, le drapeau européen dans le coin supérieur gauche, en couleurs ou en noir et blanc et les autres mentions suivant les lettres A, B, C et D en dessous</p>